



Bruxelles, le 1^{er} juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

La cagnotte de l'été est de retour !

Pour la sixième année consécutive, la Loterie Nationale lance sa traditionnelle CAGNOTTE DE L'ÉTÉ avec 4 millions d'€ rajoutés sur 16 tirages !!

Du 6 juillet au 27 août 2011, la cagnotte de l'été gonflera de 250.000€ à chaque tirage. Sur l'ensemble de cette période, il y aura au total 4 millions d'euros en plus à gagner au rang 1. Cette sixième action estivale du Lotto passionne chaque année de nombreux joueurs du Lotto.

En 2010, la cagnotte de l'été est tombée une fois sur les 9 semaines :

- **21 juillet** : 1 seul gagnant a remporté la fantastique somme de 3.6 millions d'euros dont 1,75 millions en provenance de la cagnotte de l'été.

Le 4 septembre, 4 gagnants se sont partagés la somme de 3,8 millions d'euros dont 2,75 millions provenaient de la cagnotte de l'été reportée à ce tirage.

Depuis le lancement de la cagnotte de l'été en 2005, on constate que c'est en été que les plus gros montants sont gagnés :

- **21/07/2010** **1 gagnant à 3,6 millions euros**
- **26/07/2007** **1 gagnant à 3,3 millions euros**
- **01/08/2009** **1 gagnant à 2,9 millions euros**
- **01/09/2009** **1 gagnant à 2,4 millions euros**

Modalités

A chaque tirage concerné, un montant de 250.000€ (cagnotte de l'été) s'ajoutera aux gains habituels du rang 1.

A l'occasion du premier tirage Lotto concerné (le mercredi 6 juillet), il y aura 41 boules jaunes et 1 boule rouge dans le tambour.

La cagnotte de l'été tombera si les deux conditions suivantes sont réunies:

- la boule rouge tombe en tant que numéro complémentaire
- le rang 1 (six numéros exacts) compte au moins un gagnant et, dans ce cas, le montant de la cagnotte de l'été s'ajoutera aux gains habituels de ce rang

Si ces deux conditions ne sont pas remplies, on ajoutera 250.000 € supplémentaires à la cagnotte pour le tirage suivant et ainsi de suite jusqu'à atteindre – peut-être - 4.000.000 € au maximum!

Tous les 2 tirages, et si la cagnotte n'est pas tombée entretemps, une boule rouge supplémentaire remplacera une boule jaune -> tant que la cagnotte de l'été ne tombe pas, le nombre de boules rouges augmentera systématiquement tous les 2 tirages (-> jusqu'à 8 boules rouges au maximum). Plus il y a de boules rouges, plus il y a des chances de voir la cagnotte de l'été tomber !!

Si la cagnotte de l'été ne tombait pas à l'issue d'un des 15 premiers tirages concernés, le montant de la cagnotte au 27 août s'élèverait à 4.000.000 €. Et si après ce tirage, il n'y a toujours pas gagnants au rang 1, il y aura un nouveau report au tirage du samedi 3 septembre 2011

Comment participer ?

Le joueur peut utiliser n'importe quel bulletin du Lotto (simple, mix, multiple ou multiplus) et n'importe quelle formule (Quick Pick, Full Lotto, Multi Quick Pick).

Les tirages Lotto Extra du lundi ne sont pas concernés.

La cagnotte de l'été est également disponible sur :

www.e-lotto.be

Comme c'est le cas pour tous les jeux de la Loterie Nationale, une partie importante des recettes de ces tirages servira à financer de nombreux projets sociétaux car **jouer c'est aussi aider !**

Pierre-Laurent Fassin
Porte-parole de la Loterie Nationale
0475 /98 34 06
pierre-laurent.fassin@loterie-nationale.be

